

PLAN ACTION DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Mars 2020

Valor'Aisne
Zone du Champ du Roy
3 rue Montaigne
02000 Laon
03 23 23 78 20
03 23 23 08 04
info@valoraisne.fr
www.valoraisne.com

COORDONATEURS

Personnes de la Direction à joindre pour tout problème urgent :

Jérôme Littière – Directeur Général

Marie-José Berthe – Directrice Générale Adjointe

Emilie Boquet – Directrice de l'Exploitation

Sophie Zuliani – Directrice Déchetteries

Sybille Grenier – Responsable des Ressources Humaines

PRINCIPES ET ELEMENTS METHODOLOGIQUES

Ce plan de continuité d'activité est le fruit d'un travail élaboré avec l'ensemble des services de Valor'Aisne. Il a été mis en place pour assurer la continuité du service de traitement des déchets ménagers du département en situation d'absentéisme important, notamment face à d'éventuelles pandémies.

Les activités de traitement font l'objet de degrés de priorité différents. Ainsi, le traitement des déchets résiduels sur les sites de stockage et de valorisation énergétique doit être assuré en permanence, dans un souci de salubrité publique. Valor'Aisne s'assurera donc dans un premier temps de l'ouverture et des capacités de traitement de tous ces sites. L'aval conditionne en effet toute la chaîne amont. Le PCA de Valor'Aisne est basé sur l'hypothèse d'un maintien intégral de ces capacités. Si tel n'était plus le cas, tous les départements voisins seraient aussi impactés et le déroutage des flux serait forcément revu dans un cadre interrégional, en temps réel et en concertation avec les services de l'Etat.

Sur cette base, compte-tenu de l'éloignement entre les sites de traitement et les zones de collecte, les quais de transfert de Valor'Aisne sont le maillon essentiel qui permettra l'évacuation de ces déchets. En cas ultime de fermeture des quais, le stade supérieur serait un apport en BOM.

Pour le tri de la collecte sélective, Valor'Aisne est actuellement autonome à 100 % pour toutes les tonnes collectées dans l'Aisne grâce à ses deux centres de tri de Villeneuve-Saint-Germain et Urvillers. Il a donc été possible de simuler des scénarios conduisant, en fonction du taux d'absentéisme, à une réduction progressive de l'activité de ces centres, jusqu'à leur fermeture. Les apports des collectivités devront alors eux-aussi être réduits en parallèle par le biais d'un report de collectes et/ou de détournement des flux.

Pour le traitement des flux collectés en déchetteries, Valor'Aisne suivra les fermetures d'exutoires de traitement, par flux, ainsi que les arrêts éventuels de collecte par les filières REP. Dans la mesure du possible, le Syndicat orientera les déchets sur des sites alternatifs. En l'absence de solution, ceci permettra à chaque gestionnaire de déchetterie de refuser les déchets qui n'ont plus de possibilité d'évacuation.

Le PCA sera piloté du siège de Valor'Aisne (porte d'entrée unique via le standard et la boîte mail info@valoraisne.fr) et se fera en lien permanent avec les adhérents du Syndicat.

SOMMAIRE

Chapitre 1 Fonctionnement en cas de crise	5
A. Détection de cas de virus potentiellement pandémique sur les sites ou le siège	6
B. Évaluation des ressources nécessaires pour le maintien des activités en mode dégradé et arrêt de l'activité	6
B1 Siège	7
B2 Sites exploitation	7
B3 Urvillers	8
B4 Villeneuve Saint Germain	10
B5 Leuilly	12
B6 Evolis	13
B7 Ecocentre	14
B8 Fontaine Les Vervins	14
B9 Déchetteries	17
C. Tableau des sites de transfert et des exutoires de traitement	17
D. Produits indispensables	18
D1 Hygiène et Sécurité	18
D2 Sites	19
Chapitre 2 Plan de reprise des activités	20
Chapitre 3 Procédures Ressources Humaines	22
A. Temps de travail et congés	23
B. Travail à distance pour les agents en poste au siège	24
C. Rémunération	24

Chapitre 1

Fonctionnement en cas de crise

A. Détection de cas de virus potentiellement pandémique sur les sites ou le siège

Il est à noter en premier lieu que tout agent malade doit rester à son domicile et ne pas se rendre sur son lieu de travail.

D'une manière générale : se référer aux consignes nationales (<https://www.gouvernement.fr/>)

En cas de détection de cas de virus sur un site ou au siège :

- ✚ Appel du 15 et suivi des mesures données
- ✚ Information de tout le personnel V'A
- ✚ Information du médecin du CDG
- ✚ Maintien de l'activité selon les recommandations du gouvernement.
- ✚ Restriction accueil physique au strict nécessaire
- ✚ Rappel des règles d'hygiène

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver la santé et celle de l'entourage :

- ✚ Se laver les mains très régulièrement
- ✚ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- ✚ Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- ✚ Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

B. Évaluation des ressources nécessaires pour le maintien des activités en mode dégradé et arrêt de l'activité

En cas de fermeture d'un site, les agents non malades sont prioritairement orientés vers les autres sites dans la mesure du possible avec prêt de véhicule et organisation de covoiturage. Si l'agent utilise son véhicule personnel, la collectivité l'indemniserà. A défaut, les agents sont invités à rester chez eux sans décompte sur les droits à congés ou heures à refaire.

Note pour l'ensemble du document : les niveaux cités ci-dessous par site ne correspondent pas aux niveaux ou stades fixés par l'Etat au plan national mais à l'activité réelle de chaque site.

B1 Siège







Le siège est le poste de pilotage et de coordination du PCA.

Certaines activités administratives peuvent être reportées et attendre le retour des agents absents.

Il a donc été choisi de concentrer tous les moyens sur les missions indispensables pour garantir l'évacuation des OMR et assurer au maximum le traitement de la collecte sélective.

Par conséquent, les postes ci-dessous listés devront être impérativement et en permanence couverts par un agent, en présentiel ou, cas ultime, à distance en télétravail.

Le planning de couverture de ces postes sera adapté au jour le jour, au regard des états de présence.

-  Accueil téléphonique, courrier et courriel
-  Hygiène sécurité
-  Correspondance et demande d'enlèvements déchetteries (REP)
-  Direction
-  Prestation enfouissement/tri, Coordination exploitation
-  RH / Paye et contrats

B2 Sites exploitation

Priorisation dans le maintien des activités

1. Traitement des OM
 - 1.1. Ecocentre
 - 1.2. Prestations : Flavigny le Grand – Moulin sous Touvent – Ecovalor - SMIAA
2. Transfert des OM
 - 2.1. Urvillers
 - 2.2. Leuilly
 - 2.3. Fontaine-Les-Vervins
 - 2.4. Evolis
3. Tri des recyclables
 - 3.1. Urvillers
 - 3.2. Villeneuve Saint Germain
4. Transfert des recyclables
 - 4.1. Leuilly
 - 4.2. Fontaine
 - 4.3. Ecocentre
 - 4.4. Evolis

Pour tous les sites : les visites de nos installations de traitement sont annulées lorsque le stade 2 du plan de gestion national est déclenché.

B3 Urvillers

Effectif normal

	poste	journée
Trieurs	21	42
Caristes	2	4
Conducteur de ligne	1	2
Responsable cabine	1	2
Pont bascule	1	2
Gestionnaire de quai		1
Logistique		1
Maintenance	1	2
Ménage		1
Entretien process	1	2
Secrétariat		1
Responsable maintenance		1
Responsable process		1
Responsable site		1
Entretien site		1
Effectif total		64

Capacité journalière : 80T/jour

Niveau 1 : maintien de toutes les activités

En fonction des absences, réaffecter les effectifs de VSG en priorité sur Urvillers

Effectif minimum avec réaffectation des agents sur les postes prioritaires

	poste	journée
Trieurs	21	42
Caristes	2	4
Conducteur de ligne	1	2
Responsable cabine	Réaffecté au tri	
Pont bascule	1	2
Gestionnaire de quai		1
Logistique		1
Maintenance		1
Entretien process		Réaffecté au tri
Ménage		1
Secrétariat		1
Responsable maintenance		Réaffectés sur postes techniques
Responsable process		
Responsable site		
Entretien site		Réaffecté au tri
Effectif total		55

Capacité journalière : 80T/jour

Niveau 2 : 1 équipe de tri de matin

Effectif minimum avec réaffectation des agents sur les postes prioritaires

	poste	journée
Trieurs	19	19
Caristes	2	3
Conducteur de ligne	1	1
Responsable cabine	Réaffecté au tri	
Pont bascule	1	2
Gestionnaire de quai		1
Logistique		1
Maintenance		1
Entretien process		Réaffecté au tri
Ménage		1
Secrétariat		1
Responsable maintenance		Réaffectés sur postes techniques
Responsable process		
Responsable site		
Entretien site		Réaffecté au tri
Effectif total		28

Capacité journalière : 40T/jour

Conséquences : réduction des apports CS sur le site

Niveau 3 : Arrêt du tri, Maintien du transfert

Effectif minimum avec réaffectation des agents sur les postes prioritaires

	poste	journée
Trieurs		
Caristes	1	2
Conducteur de ligne		
Responsable cabine	Réaffecté au tri	
Pont bascule	1	2
Gestionnaire de quai		1
Logistique		1
Maintenance		
Entretien process		Réaffecté au tri
Ménage		
Secrétariat		1
Responsable maintenance		Réaffectés sur postes techniques
Responsable process		
Responsable site		
Entretien site		Réaffecté au tri
Effectif total		7

Niveau 4 : fermeture du site, arrêt des collectes CS, orientation des collectes d'OM vers les exutoires de traitement en BOM

B4 Villeneuve Saint Germain

Effectif normal

	Poste / journée
Trieurs	14
Responsable cabine	1
Caristes	2
Pont bascule / ménage	1
Gestionnaire de quai	1
Chauffeur	1
Mécanicien	1
Polyvalent maintenance / quai	1
Secrétariat	1
Responsable production	1
Effectif total	24

Niveau 1 : Maintien de toutes les activités (avec complément éventuel de l'équipe par les agents d'Urvillers « surnuméraires »).

Effectif minimum avec réaffectation des agents sur les postes prioritaires - après mobilisations éventuelles sur Urvillers pour compléter les équipes

	Poste / journée
Trieurs	13
Responsable cabine	Réaffecté au tri
Caristes	2
Pont bascule / ménage	1
Gestionnaire de quai	1
Chauffeur	1
Mécanicien	1
Polyvalent maintenance / quai	1
Secrétariat	Réaffectés sur postes techniques
Responsable production	
Effectif total	20

Niveau 2 : tri dégradé

Prétri : 2 agents

Table CP : récupération des cartons en positif, JMR en négatif et tous les autres matériaux en refus en positif (3 ou 4 agents) et reste en refus

Table CC : récupération PET clair, PET foncé et PEHD en positif, reste en refus (3 ou 4 agents)

Effectif minimum avec réaffectation des agents sur les postes prioritaires - après mobilisations éventuelles sur Urvillers pour compléter les équipes

	Poste / journée
Trieurs	10
Responsable cabine	Réaffecté au tri
Caristes	2
Pont bascule / ménage	1
Gestionnaire de quai	2
Chauffeur	1
Mécanicien	1
Polyvalent maintenance / quai	Réaffecté au tri ou quai
Secrétariat	Réaffectés sur postes techniques
Responsable production	
Effectif total	16

Niveau 3 : Arrêt du tri, maintien du transfert

Effectif minimum avec réaffectation des agents sur les postes prioritaires - après mobilisations éventuelles sur Urvillers pour compléter les équipes

	Poste / journée
Trieurs	
Responsable cabine	
Caristes	1
Pont bascule / ménage	1
Gestionnaire de quai	2
Chauffeur	2 ou 1
Mécanicien	Réaffecté sur postes techniques
Polyvalent maintenance / quai	
Secrétariat	Réaffectés sur postes techniques
Responsable production	
Effectif total	5 ou 6

Niveau 4 : fermeture du site – orientation des collectes OM vers les exutoires de traitement en BOM

B5 Leuilly

Effectif normal

Chauffeur	2
Pont bascule quai de transfert	2
Gardien de nuit	1
Compostage / cariste	2
Effectif total	7

Niveau 1 : maintien de l'activité – entretien dégradé

Effectif minimum

Chauffeur	2
Pont bascule quai de transfert	2
Gardien de nuit	1
Compostage / cariste	1
Effectif total	5 ou 6

En cas d'absence du gardien de nuit (jusqu'en mai 2020)– commander un gardiennage au prestataire actuel des weekends.

Niveau 2 : fermeture du compostage – mélange du recyclable ECT et hors ECT – arrêt des apports sous convention – arrêt des apports de cartons (arrêt des collectes du SIRTOM)

Effectif minimum

Chauffeur	2
Pont bascule quai de transfert	2
Gardien de nuit	1
Compostage / cariste	
Effectif total	5 ou 6

En cas d'absence du gardien de nuit (jusqu'en mai 2020) – commander un gardiennage au prestataire actuel des weekends.

En cas d'absentéisme de tous les chauffeurs super lourd, possibilité de faire appel à une collectivité membre pour une mise à disposition temporaire d'un conducteur super lourd ; puis appel à une société privée si nécessaire.

Niveau 3 : Fermeture du site – orientation des collectes OM vers les exutoires de traitement en BOM

B6 Evolis

Effectif normal

	Poste / journée
Gestionnaire de quai	2
Chauffeurs	prestation

Niveau 1 : service dégradé

Effectif minimum

	Poste / journée
Gestionnaire de quai	1
Chauffeurs	prestation

Niveau 2 : fermeture du site – Si possible orientation des collectes :

- Vers Urvillers pour la CACTLF
- Vers Leuilly pour le SIRTOM

Si impossible, orientation vers exutoires en BOM.

B7 Ecocentre

Le PCA dépend de l'accueil sur site par Valnor (agent pont-bascule et agent quai), de la capacité de transfert du transporteur de Valor'Aisne entre Grisolles et Villeneuve et/ou Urvillers, des capacités de tri sur ces 2 centres.

Les alternatives seront :

- Niveau 1 : fermeture du quai : apport direct sur exutoires en BOM si possible ou report des collectes CS de la CARCT et CCRéV
- Niveau 2 : fermeture du quai avec enfouissement des collectes CS du sud de l'Aisne
- Niveau 3 : fermeture totale de l'Ecocentre (= arrêt de toutes les collectes)

B8 Fontaine Les Vervins

Effectif normal et minimum

	Poste / journée
Gestionnaire de quai	1 prestation
Chauffeurs	prestation

Niveau 1 : fermeture du site et orientation des collectes CS en BOM directement sur Urvillers (si possible), des collectes OMR en BOM à Flavigny

Niveau 2 : fermeture du site, arrêt des collectes CS, orientation des collectes OMR en BOM à Flavigny

Niveau 3 : fermeture du site et orientation de toutes les collectes (OMR et CS) en BOM sur Flavigny

Implication sur les collectes en cas de déclenchement de niveaux dégradés sur les sites

Cas 1 : Arrêt du tri sur Villeneuve Saint Germain – maintien d'Urvillers en 2 équipes :

- Arrêt du transfert des recyclables depuis Grisolles – report des collectes de recyclables de la CARCT yc cartons de centre ville dans la mesure du possible puis enfouissement direct sur l'Ecocentre
- Arrêt des apports directs sur VSG – report des collectes de recyclables de GSA, CCRV, CCVA yc cartons centre ville dans la mesure du possible puis accueil sur le quai de transfert de Villeneuve Saint Germain. Mélange effectué par V'A avec les OM pour orientation vers exutoire d'enfouissement ou apport direct sur exutoire d'enfouissement

Cas 2 : Arrêt du tri sur Villeneuve Saint Germain – Urvillers en 1 équipe :

- Mesures du cas 1
- Arrêt du transfert des recyclables depuis Fontaine Les Vervins – report des collectes de CC3R et CCTC dans la mesure du possible puis accueil sur le quai de transfert de Fontaine Les Vervins. Mélange effectué par V'A avec les OM pour orientation vers exutoire d'enfouissement ou apport direct sur exutoire d'enfouissement
- Arrêt du transfert des recyclables de CCTSO, report des collectes CS dans la mesure du possible puis enfouissement direct sur l'exutoire (Flavigny)
- Arrêt du transfert des recyclables depuis Leuilly. Report des collectes CS du SIRTOM dans la mesure du possible puis accueil sur le quai de transfert de Leuilly. Mélange effectué par V'A avec les OM pour orientation vers exutoire d'enfouissement ou apport direct sur exutoire d'enfouissement
- En fonction du stock sur Urvillers, arrêt progressif des collectes sur CACTLF, CCPV puis CASQ.

Cas 3 : Arrêt du tri sur Villeneuve Saint Germain et Urvillers :

- Demande d'arrêt de toutes les collectes de recyclables.
- Si maintien ou reprise des collectes de CS sans possibilité de trier, apports sur les quais de transfert ouverts, Valor'Aisne assurera le mélange avec les OM puis l'apport sur les exutoires de traitement
- Si reprise des collectes en mélange OMR + CS, traitement des flux par enfouissement, en passant par les quais de transfert ou en apport direct.

En cas d'arrêt progressif des collectes imposées par l'incapacité à trier, les pertes de productions des centres de tri seront mutualisées sur tous les adhérents. Une clé de répartition au prorata des apports de l'année N-1 doit être appliquée sur les entrants centres de tri.

Gestion des expéditions de matériaux triés

En cas d'interruption des évacuations impliquant un stockage de produits triés supérieurs aux capacités de stockage

- 1 Stockage en extérieur des plastiques, acier et alu
- 2 Demande d'arrêt généralisé des collectes

Tâches obligatoires pour personnel présent sur site

Remontée d'info quotidienne aux RH des agents présents	Sur site
Remplir états de présence	Possible depuis le siège
Enregistrer les pesées	Sites
Programmer les expéditions de matériaux triés	Donner les codes et accès à tout le personnel formé
Préparation des EPI	Sur site
Engagement des dépenses	Possible depuis le siège avec relais d'information
Transmission des bons de livraison – services faits	Sur site
Bilan de fonctionnement quotidien	Sur site

B9 Déchetteries

La liste des différents exutoires de traitement pour les différents flux des déchetteries est mise à jour annuellement (au moins) et annexée au book sécurité.

En cas de fermetures de lieux de traitement, le Syndicat orientera autant que possible les déchets sur des sites alternatifs. Dans l'impossibilité, Valor'Aisne informera les EPCI au fil de l'eau des sites de traitement qui ne sont plus en capacité d'accueillir les déchets (flux par flux), de manière à ce que les collectivités puissent prendre les mesures adaptées : du refus des déchets qui n'ont plus de possibilité d'évacuation à la fermeture totale des déchetteries.

C. Tableau des sites de transfert et des exutoires de traitement

Exutoires de traitement et centres de transfert			
Collectivités	Fonctionnement normal		
	Centre de transfert	Exutoire OM	Exutoire CS
cc Pays de la Serre	Fontaine	St Saulve ou Gurdebeke ou Flavigny	Urvillers
cc Pays des 3 Rivières			
cc Thiérache du Centre			
cc Thiérache Sambre et Oise	-	Flavigny	Urvillers (via Flavigny)
SIRTOM du Laonnois en partie	Evolis	Flavigny	Urvillers
ca Chauny Tergnier La Fère			
ca Saint Quentinnois	Urvillers (OM seulement)	St Saulve ou Maubeuge	Urvillers
cc Val de l'Oise			
cc du Pays du Vermandois			
SIRTOM du Laonnois	Leuilly	Grisolles	Urvillers
Grand Soissons	VSG (recyclables seulement)	Grisolles	VSG
cc Val de l'Aisne			
cc Retz en Valois (en partie)			
ca Région de Château Thierry	Grisolles (recyclables uniquement)	Grisolles	VSG ou Urvillers
cc Oulchy le Château			
cc Retz en Valois (en partie)			

D. Produits indispensables

D1 Hygiène et Sécurité

	Mode de commande	Fournisseurs	Interlocuteur/coordonnées
Vêtement de travail	Marché	Anett	Julie Goursaud
Gants de protection	Marché	Baudoux	Christophe Belot
Chaussures de sécurité		UGAP (choix parmi une sélection de modèle)	ugapdirect@ugap.fr
Casquette	Devis	Campana, Sepro, Baudoux (Modèle : Laser lite)	campana-pro@wanadoo.fr soissons.baudoux@prolians.eu gvivien@seprodistribution.fr
Bouchon d'oreille	Devis	Campana, Sepro, Baudoux (Modèle : Laser lite)	campana-pro@wanadoo.fr soissons.baudoux@prolians.eu gvivien@seprodistribution.fr
Masque (maintenance)	Devis	Sepro	gvivien@seprodistribution.fr
Gel Hydro alcoolique	Devis	Prorisk ou autre	
Sacs poubelle	Devis		

D2 Sites

- Fioul pour les engins
- Gaz en bouteille (chariot élévateur)
- Liquide de refroidissement
- Huile moteur
- Huile hydraulique
- Huile pour les motoréducteurs
- Cartouches de graisse
- Bobines essuie-tout
- Cartouche d'encre pour la photocopieuse
- Cartouche d'encre pour le fax
- Ramettes papier
- Fils de presse
- Nettoyant/désinfectant pour le sol
- Dégraissant pour le sol
- Savon antibactérien
- Savon microbilles
- Carburant pour les camions transfert et les voitures
- Liquide lave glace
- Sel routier

Chapitre 2

Plan de reprise des activités

Lorsque les effectifs le permettent (possibilité de reconstituer une ou plusieurs équipes) ou lorsque le niveau n'est plus d'actualité l'activité pourra reprendre.

Dans ce cas, le responsable de site prévient le coordonnateur du siège afin qu'il puisse prévenir les collectivités et les prestataires de la reprise d'activité.

Chapitre 3

Procédures Ressources Humaines

A. Temps de travail et congés

1) Règle générale de fonctionnement :

Poursuite de l'activité professionnelle sur le lieu de travail. Les règles de droit commun d'autorisation d'absence et de congés s'appliquent.

Les agents sont tenus d'informer leur supérieur hiérarchique en cas d'absence dans les plus brefs délais, d'en préciser le motif et d'en apporter la justification.

2) Congés :

En cas de maladie contagieuse et pour limiter les cas de contagion, les agents peuvent utiliser des congés annuels, des RTT sous réserve de l'accord de leur supérieur hiérarchique et de la continuité du service.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, l'autorité territoriale peut être conduite à adapter le calendrier des congés des agents en raison de la continuité du service.

3) Dérogation aux régimes horaires

En cas de pandémie, des dérogations exceptionnelles et temporaires pourraient porter notamment :

- Sur l'allongement de la durée quotidienne du travail au-delà de la limite de dix heures.
- Sur le dépassement de la durée maximum hebdomadaire du travail effectif de 48 heures sur une semaine ou de 44 heures, calculée en moyenne sur 4 semaines.

Les agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires à la demande de leur supérieur hiérarchique. Ces heures donneront lieu soit à indemnisation soit à récupération suivant conditions règlementaires.

Les agents à temps partiel peuvent être amenés à travailler à temps plein.

En cas de situation exceptionnelle, les agents pourront effectuer plus de 25 heures supplémentaires par mois.

Les instances représentatives du personnel seront informées par courrier sans délai, des mesures exceptionnelles mises en place.

B. Travail à distance pour les agents en poste au siège

En période de crise (neige, pandémie, etc...), l'autorité peut imposer aux agents du siège administratif le travail à distance pour une durée limitée afin de préserver la continuité de la coordination des services et d'assurer le traitement des salaires.

1) Conditions d'exercice

Chaque agent dont le travail est compatible avec le télétravail et disposant des moyens matériels adéquats pourra être sollicité pour travailler à distance.

Afin d'assurer la poursuite de l'activité, les échanges s'effectueront par connexion internet à domicile.

Chaque agent disposera du plan action de la collectivité, d'une clé USB ou d'un lien à distance.

Les agents appelés à travailler à distance conservent leurs droits et obligations attachés à leur statut.

Les tâches effectuées à distance parallèlement à la mission de l'agent seront confiées suivant les besoins (notamment travaux de secrétariat...), chacun est appelé à contribuer à la continuité du service.

2) Obligations incombant à l'agent :

Etre en mesure de répondre pendant les horaires habituels de travail aux sollicitations téléphoniques et télématiques de leur hiérarchie ou de leurs collègues.

Se tenir prêts à rejoindre le service sur demande de l'autorité.

Respecter les garanties minimales légales de temps de travail et de repos.

Temps de repos maximum 9h, informer les CT

C. Rémunération

1) Pour les agents placés en congé de maladie ordinaire ou sous autorisation exceptionnelle d'absence (enfants malades...) :

La situation de droit commun s'applique.

2) Pour les agents mobilisés sur leur lieu de travail :

La rémunération leur est versée dans les conditions habituelles, assortie le cas échéant d'heures supplémentaires.

3) Pour les agents du siège à qui il est demandé de travailler à distance :

Ces agents sont considérés comme accomplissant leurs obligations de service et doivent être normalement rémunérés conformément à la règle du service fait.

4) Pour les agents dont le site fait l'objet d'une décision de fermeture :

La rémunération leur est versée dans les conditions habituelles.

5) Pour les agents qui sont dans l'impossibilité matérielle de rejoindre leur lieu de travail habituel (pénurie de Carburant, neige, etc...) et dans la mesure où le Co voiturage n'est pas possible :

L'absence de service fait entrainera une perte de salaire sauf si la pénurie est générale.